

FORMULAIRE DE DEMANDE D'AMÉNAGEMENTS D'ÉPREUVES DU BACCALAURÉAT GÉNÉRAL ET DU BACCALAURÉAT TECHNOLOGIQUE Procédure complète session 2027

FORMULAIRE A RENSEIGNER AU PLUS TARD AVANT LA DATE LIMITE D'INSCRIPTION A L'EXAMEN

Ce formulaire de demande d'aménagements des conditions de passation des épreuves du baccalauréat général et du baccalauréat technologique est à compléter par les représentants légaux du candidat ou le candidat s'il est majeur, par l'équipe pédagogique et par le médecin désigné par la CDAPH. En cas d'échec à l'examen, les aménagements accordés lors de la précédente session sont reconduits à l'identique. Pour une demande d'aménagements différents, une procédure complète doit être transmise.

Actuellement le candidat

- ☐ Ne dispose d'aucun aménagement sur le temps scolaire
☐ Dispose d'aménagements sur le temps scolaire mais souhaite des aménagements complémentaires

IDENTITE DU CANDIDAT

NOM de famille du candidat : NOM d'usage du candidat :
 Prénom(s) : Date de naissance : Sexe : ☐ F ☐ M
 Adresse : Tél. :
 Adresse électronique :
 Nom et adresse du représentant légal (si différent) :
 Candidat : ☐ Première ☐ Terminale
☐ Individuel
☐ Scolarisé - précisez l'établissement scolaire où est inscrit le candidat ☐ RNE Etablissement :
 Ville : Tél : Courriel :

EXAMEN PRESENTE

☐ **Baccalauréat général :**

Enseignement de spécialité en classe de première (écrire en toutes lettres, pas de sigle) :

1. Spécialité
2. Spécialité
3. Spécialité

☐ **Baccalauréat technologique :**

Série : (cocher la case correspondante)

☐ STMG	☐ STL
☐ ST2S	☐ STD2A
☐ STHR	☐ S2TMD
☐ STI2D	

- ☐ STL - Enseignement de spécialité choisi :
☐ STMG et STI2D - Enseignement de spécialité choisi :
☐ S2TMD- Parcours artistique choisi :
☐ Certification en langue : préciser : anglais, allemand, allemand ou espagnol

AMENAGEMENTS DE LA SCOLARITE DE L'ANNEE PRECEDENTE OU DE L'ANNEE EN COURS

Un PPS a-t-il été mis en place ?	☐ OUI	☐ NON
Un PAI a-t-il été mis en place ?	☐ OUI	☐ NON
Un PAP a-t-il été mis en place ?	☐ OUI	☐ NON
L'élève bénéficie-t-il d'un AESH ?	☐ OUI	☐ NON

N.B. : Seuls les aménagements conformes au règlement d'examen sont possibles

Aménagements sollicités par les représentants légaux du candidat ou le candidat majeur	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative
Organisation du temps			
1.1 Épreuves écrites ☐ 1.1.1 - Majoration 1/3 de temps pour les épreuves écrites OU ☐ 1.1.2 - Majoration 1/2 de temps pour les épreuves écrites pour situation exceptionnelle À préciser.....	☐ 1.1.1 OU ☐ 1.1.2	☐ 1.1.1 OU ☐ 1.1.2	Valide la demande ☐ 1.1.1 - MH102 OU ☐ 1.1.2 - MH135
1.2 Épreuves orales ☐ 1.2.1 - Majoration 1/3 de temps pour la passation des épreuves orales OU ☐ 1.2.2 - Majoration 1/2 de temps pour les épreuves orales	☐ 1.2.1 OU ☐ 1.2.2	☐ 1.2.1 OU ☐ 1.2.2	☐ 1.2.1 - MH103 OU ☐ 1.2.2 - MH136
1.3 Préparation des épreuves orales ☐ 1.3.1 - Majoration 1/3 de temps pour la préparation des épreuves orales OU ☐ 1.3.2 - Majoration 1/2 de temps pour la préparation des épreuves orales pour situation exceptionnelle À préciser.....	☐ 1.3.1 OU ☐ 1.3.2	☐ 1.3.1 OU ☐ 1.3.2	☐ 1.3.1 - MH104 OU ☐ 1.3.2 - MH137
1.4 Épreuves pratiques ☐ 1.4.1 - Majoration 1/3 de temps pour les épreuves pratiques un tiers-temps OU ☐ 1.4.2 - Majoration 1/2 de temps pour les épreuves pratiques pour situation exceptionnelle À préciser.....	☐ 1.4.1 OU ☐ 1.4.2	☐ 1.4.1 OU ☐ 1.4.2	☐ 1.4.1 - MH105 OU ☐ 1.4.2 - MH138
1.5 Préparation des épreuves pratiques ☐ 1.5.1 Majoration 1/3 de temps pour la préparation des épreuves pratiques	☐ 1.5.1	☐ 1.5.1	☐ 1.5.1 - MH129
2. Pause ☐ 2.1 Possibilité de sortir avant la fin de la première heure (pause, soins) ☐ 2.2 – Temps compensatoire pour soin, sortir de la salle (accompagné) dans la limite d'un 1/3 de temps	☐ 2.1 ☐ 2.2	☐ 2.1 ☐ 2.2	☐ 2.1 – MH121 ☐ 2.2 – MH139
ORGANISATION DE TEMPS Équipe pédagogique : Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable		ORGANISATION DE TEMPS Médecin désigné CDAPH Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autre motif	

Aménagements sollicités par les représentants légaux du candidat ou le candidat majeur	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative
Accès aux locaux et installation matérielle			
☐ 3.1 – Accès facile aux sanitaires ☐ 3.2 – Proximité de l'infirmierie ☐ 3.3 – Position pour lecture labiale (déficience auditive) ☐ 3.4 – Conditions particulières d'éclairage à préciser :..... ☐ 3.5 – Poste de travail ou mobilier adapté à préciser :..... ☐ 3.6 – Accessibilité PMR ☐ 3.7 – Seul dans une salle pour situation exceptionnelle ☐ 3.8 – Salle à faible effectif (sous réserve de la configuration des locaux)	☐ 3.1 ☐ 3.2 ☐ 3.3 ☐ 3.4 ☐ 3.5 ☐ 3.6 ☐ 3.7 ☐ 3.8	☐ 33.1 ☐ 3.2 ☐ 3.3 ☐ 3.4 ☐ 3.5 ☐ 3.6 ☐ 3.7 ☐ 3.8	Valide la demande ☐ 3.1 – MH201 ☐ 3.2 – MH202 ☐ 3.3 – MH208 ☐ 3.4 – MH209 ☐ 3.5 – MH211 ☐ 3.6 – MH219 ☐ 3.7 – MH220 ☐ 3.8 – MH221
ACCÈS AUX LOCAUX ET INSTALLATION MATÉRIELLE Équipe pédagogique : Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable		ACCÈS AUX LOCAUX ET INSTALLATION MATÉRIELLE Médecin désigné CDAPH Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autre motif.....	
Adaptation Sujets (support sujet)			
☐ 4.1 – Sujets en braille intégral OU ☐ 4.2 – Sujets en braille abrégé OU ☐ 4.3 – Sujets en caractères agrandis - arial 20 OU ☐ 4.4 - Sujets en caractères agrandis - format A3 OU ☐ 4.5 - Sujets en caractères agrandis - arial 16 OU ☐ 4.6 - Sujets en caractères agrandis - arial 24	☐ 4.1 OU ☐ 4.2 OU ☐ 4.3 OU ☐ 4.4 OU ☐ 4.5 OU ☐ 4.6	☐ 4.1 OU ☐ 4.2 OU ☐ 4.3 OU ☐ 4.4 OU ☐ 4.5 OU ☐ 4.6	Valide la demande ☐ 4.1 – MH301 OU ☐ 4.2 – MH302 OU ☐ 4.3 – MH303 OU ☐ 4.4 – MH304 OU ☐ 4.5 – MH310 OU ☐ 4.6 – MH316

Aménagements sollicités par les représentants légaux du candidat ou le candidat majeur	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative
☐ 4.7 - Document audiovisuel adapté : transcription écrite conforme au sujet (braille/agrandi) audiodescription (le cas échéant)	☐ 4.7	☐ 4.7	☐ 4.7 – MH311
☐ 4.8 - Sujets en format numérique non modifiable	☐ 4.8	☐ 4.8	☐ 4.8 – MH317
ADAPTATION SUJETS Équipe pédagogique : Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable		ADAPTATION SUJETS Médecin désigné CDAPH Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés ☐ Autre motif.....	
Aides techniques			
☐ 5.1 – Port par le surveillant d'un système Haute Fréquence	☐ 5.1	☐ 5.1	Valide la demande ☐ 5.1 – MH401
☐ 5.2 – Autorisation de la calculatrice (simple, non programmable et sans mémoire)	☐ 5.2	☐ 5.2	☐ 5.2 – MH402
☐ 5.3 – Utilisation de matériel particulier apporté par le candidat	☐ 5.3	☐ 5.3	☐ 5.3 – MH419
☐ 5.4 – Matériel spécifique pour les candidats déficients visuels	☐ 5.4	☐ 5.4	☐ 5.4 – MH420
☐ 5.5 – Utilisation de logiciels spécifiques habituellement utilisés en classe et hors connexion internet	☐ 5.5	☐ 5.5	☐ 5.5 – MH405
☐ 5.6 – Utilisation de l'ordinateur ou de la tablette du candidat (hors connexion internet) et proximité des prises de courant	☐ 5.6	☐ 5.6	☐ 5.6 – MH421
☐ 5.7 – Utilisation de l'ordinateur du centre d'épreuves (hors connexion internet) et proximité des prises de courant	☐ 5.7	☐ 5.7	☐ 5.7 – MH422
☐ 5.8 – Utilisation du correcteur d'orthographe (hors connexion internet)	☐ 5.8	☐ 5.8	☐ 5.8 – MH415
AIDES TECHNIQUES Équipe pédagogique : Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable		AIDES TECHNIQUES Médecin désigné CDAPH Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés Autre motif.....	

Aménagements sollicités par les représentants légaux du candidat ou le candidat majeur	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative
Aides humaines			
☐ 6.1 - Assistant spécialisé dans la rééducation des sourds/spécialiste facilitant la lecture labiale ☐ 6.2 – Interprète en langue des signes française (LSF) pour les épreuves orales uniquement ☐ 6.3 – Codeur en langue française parlée complétée (LfPC) ☐ 6.4 - Aide à l'installation matérielle dans la salle - accompagnement avant l'épreuve ☐ 6.5 - Aide pour le passage aux toilettes ☐ 6.6 - Reformulation du sujet et des consignes pour toutes les épreuves à la demande du candidat ☐ 6.7 - Lecture orale des consignes en articulant et en se plaçant face au candidat (déficience auditive) ☐ 6.8 - Assistance pour la lecture des résultats de travaux pratiques (déficience visuelle) ☐ 6.9 - Assistance d'un(e) secrétaire scripteur (sauf pour la dictée) ☐ 6.10 - Assistance d'un AESH ☐ 6.11 – Assistant pour séquençage des consignes complexes (à la demande du candidat) ☐ 6.12 - Assistant pour expliciter les sens seconds et métaphoriques ☐ 6.13 - Assistant spécialisé trouble de la fonction visuelle, dont enseignant spécialisé (CAPPEI TFV ou professeur CAEGADV)	☐ 6.1 ☐ 6.2 ☐ 6.3 ☐ 6.4 ☐ 6.5 ☐ 6.6 ☐ 6.7 ☐ 6.8 ☐ 6.9 ☐ 6.10 ☐ 6.11 ☐ 6.12 ☐ 6.13	☐ 6.1 ☐ 6.2 ☐ 6.3 ☐ 6.4 ☐ 6.5 ☐ 6.6 ☐ 6.7 ☐ 6.8 ☐ 6.9 ☐ 6.10 ☐ 6.11 ☐ 6.12 ☐ 6.13	Valide la demande ☐ 6.1 – MH502 ☐ 6.2 – MH526 ☐ 6.3 – MH527 ☐ 6.4 – MH528 ☐ 6.5 – MH506 ☐ 6.6 – MH529 ☐ 6.7 – MH530 ☐ 6.8 – MH531 ☐ 6.9 – MH513 ☐ 6.10 – MH533 ☐ 6.11 – MH534 ☐ 6.12 – MH523 ☐ 6.13 – MH525
AIDES HUMAINES Équipe pédagogique : Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable		AIDES HUMAINES Médecin désigné CDAPH Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés Autre motif.....	

Aménagements sollicités par <u>les représentants légaux du candidat ou le candidat majeur</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative
Notation, dispenses et adaptations d'épreuves			
☐ 7.1 - Consignes orales données par écrit au candidat (déficience auditive) ☐ 7.2 - Possibilité de communiquer par écrit entre le candidat et le jury pour les épreuves orales et/ou pratiques ☐ 7.3 - Conservation de notes Uniquement pour les élèves ayant échoué à l'examen préciser les épreuves concernées fournir les relevés de notes ☐ 7.4 - Étalement de session (Préciser pour chaque session l'intitulé des épreuves à passer) ☐ 7.4.1 – sur l'année n ☐ Juin (<u>lister obligatoirement des disciplines</u>) ☐ Septembre (<u>lister obligatoirement des disciplines</u>) ☐ 7.4.2 – sur l'année n et n+1 ☐ Juin année n (<u>lister obligatoirement des disciplines</u>) ☐ Juin année n+1 (<u>lister obligatoirement des disciplines</u>)	☐ 7.1 ☐ 7.2 ☐ 7.3 ☐ 7.4 ☐ 7.4.1 ☐ 7.4.2	☐ 7.1 ☐ 7.2 ☐ 7.3 ☐ 7.4 ☐ 7.4.1 ☐ 7.4.2	Valide la demande ☐ 7.1 – MH670 ☐ 7.2 – MH671 ☐ 7.3 – MH609 ☐ 7.4 – MH610 ☐ 7.5 – MH610 ☐ 7.5 – MH610
Notation, dispenses et adaptations d'épreuves Équipe pédagogique : Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable		Notation, dispenses et adaptations d'épreuves Médecin désigné CDAPH Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés Autre motif.....	

Aménagements sollicités par <u>les représentants légaux du candidat ou le candidat majeur</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative
☐ 7.5- Dispense de l'évaluation de compétence expérimentale	☐ 7.5	☐ 7.5	☐ 7.5 – MH612
☐ 7.6 – Nombre réduit de textes à présenter à l'épreuve orale de français	☐ 7.6	☐ 7.6	☐ 7.6 – MH619
☐ 7.7 – Adaptation de l'évaluation des compétences expérimentales	☐ 7.7	☐ 7.7	☐ 7.7– MH623
☐ 7.8 – Remplacement du croquis par un écrit pour l'épreuve d'histoire-géographie	☐ 7.8	☐ 7.8	☐ 7.8 – MH625
☐ 7.9 – Passage des épreuves en milieu hospitalier	☐ 7.9	☐ 7.9	☐ 7.9– MH631
☐ 7.10– Passage en priorité pour les épreuves orales	☐ 7.10	☐ 7.10	☐ 7.10– MH632
☐ 7.11– Dispense de compréhension écrite de langue vivante A	☐ 7.11	☐ 7.11	☐ 7.11 – MH633
☐ 7.12– Dispense de l'expression écrite de l'épreuve de langue vivante A	☐ 7.12	☐ 7.12	☐ 7.12– MH634
☐ 7.13– Dispense de la compréhension orale de l'épreuve de langue vivante A	☐ 7.13	☐ 7.13	☐ 7.13– MH635
☐ 7.14– Dispense de l'expression orale de l'épreuve de langue vivante A	☐ 7.14	☐ 7.14	☐ 7.14– MH636
☐ 7.15 – Dispense de la compréhension écrite de l'épreuve de langue vivante B	☐ 7.15	☐ 7.15	☐ 7.15– MH637
☐ 7.16– Dispense de l'expression écrite de l'épreuve de langue vivante B	☐ 7.16	☐ 7.16	☐ 7.16– MH638
☐ 7.17– Dispense de la compréhension orale de l'épreuve de langue vivante B	☐ 7.17	☐ 7.17	☐ 7.17– MH639
☐ 7.18– Dispense de l'expression orale de l'épreuve de langue vivante B	☐ 7.18	☐ 7.18	☐ 7.18– MH640
☐ 7.19– Dispense totale de la LVB	☐ 7.19	☐ 7.19	☐ 7.19– MH672
Notation, dispenses et adaptations d'épreuves Équipe pédagogique : Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable		Notation, dispenses et adaptations d'épreuves Médecin désigné CDAPH Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés Autre motif.....	

Aménagements sollicités par <u>les représentants légaux du candidat ou le candidat majeur</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative
☐ 7.20- Epreuve de physique-chimie (ST2S et STD2A) : remplacement des réponses sous forme schématique ou graphique par un texte	☐ 7.20	☐ 7.20	☐ 7.20- MH646
☐ 7.21- Adaptation de la partie orale de l'épreuve terminale de spécialité LLCER	☐ 7.21	☐ 7.21	☐ 7.21- MH647
☐ 7.22- Adaptation de la partie écrite de l'épreuve terminale de spécialité LLCER	☐ 7.22	☐ 7.22	☐ 7.22- MH648
☐ 7.23- Adaptation de l'évaluation de spécialité LLCER (suivi uniquement en première)	☐ 7.23	☐ 7.23	☐ 7.23- MH673
☐ 7.24 - Adaptation de la partie pratique de l'épreuve terminale de spécialité « numérique et sciences informatiques »	☐ 7.24	☐ 7.24	☐ 7.24- MH650
☐ 7.25- Adaptation de la partie pratique de l'épreuve terminale de spécialité « biochimie-biologie-biotechnologie »	☐ 7.25	☐ 7.25	☐ 7.25- MH651
☐ 7.26 - Adaptation de la partie pratique de l'épreuve terminale de spécialité « SPCL » (sciences physiques et chimiques en laboratoire)	☐ 7.26	☐ 7.26	☐ 7.26- MH652
☐ 7.27- Dispense de la partie pratique de l'épreuve terminale de spécialité « numérique et sciences informatiques »	☐ 7.27	☐ 7.27	☐ 7.27- MH653
☐ 7.28- Dispense de la partie orale de l'épreuve terminale de spécialité LLCER	☐ 7.28	☐ 7.28	☐ 7.28- MH654
☐ 7.29 - Dispense de l'épreuve d'enseignement technologique en langue vivante A et B	☐ 7.29	☐ 7.29	☐ 7.29- MH662
☐ 7.30 - Etalement d'épreuves (session normale et de remplacement)	☐ 7.30	☐ 7.30	☐ 7.30- MH664
Notation, dispenses et adaptations d'épreuves Équipe pédagogique : Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable		Notation, dispenses et adaptations d'épreuves Médecin désigné CDAPH Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés Autre motif.....	

Aménagements sollicités par <u>les représentants légaux du candidat ou le candidat majeur</u>	Appréciation de l'équipe pédagogique Ne concerne pas les candidats individuels	Avis du médecin désigné par la CDAPH	Réservé à la décision de l'autorité administrative
☐ 7.31 – Non prise en compte de la qualité rédactionnelle dont l'orthographe ☐ 7.32 – Adaptation de l'épreuve pratique de sciences de l'ingénieur ☐ 7.33 – Dispense de l'épreuve pratique de sciences de l'ingénieur ☐ 7.34 – Neutralisation de la lecture à voix haute pour l'épreuve orale de français ☐ 7.35 – Adaptation de la partie de l'épreuve terminale spécialité « ingénieur, innovation et développement durable »	☐ 7.31 ☐ 7.32 ☐ 7.33 ☐ 7.34 ☐ 7.35	☐ 7.31 ☐ 7.32 ☐ 7.33 ☐ 7.34 ☐ 7.35	☐ 7.31– MH665 ☐ 7.32– MH666 ☐ 7.33– MH667 ☐ 7.34– MH668 ☐ 7.35– MH669
Notation, dispenses et adaptations d'épreuves Équipe pédagogique : Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable		Notation, dispenses et adaptations d'épreuves Médecin désigné CDAPH Avis circonstancié obligatoire si avis défavorable ☐ Pièces justificatives insuffisantes ☐ Aucune pièce justificative ☐ Aménagements demandés sans rapport avec les difficultés Autre motif.....	

RECAPITULATIF DES AMENAGEMENTS SOLICITES PAR LE CANDIDAT

Je soussigné(e) sollicite les aménagements d'examens suivants

Préciser impérativement le nombre d'aménagements cochés.....

J'atteste que cette demande d'aménagements d'examen est faite par mes soins et en pleine responsabilité.

Fait à : Le

Signature du candidat

Signature des responsables légaux (pour les candidats mineurs)

Nom Prénom :

- Chef d'établissement

NOM : Prénom :

Date :
Signature :

Cachet de l'établissement

- Médecin désigné par la CDAPH

NOM : Prénom :

Date :
Signature :

Cachet du médecin désigné par la CDAPH